



**Intervention du Président de la Collectivité Territoriale de Martinique
Contrat de projet Forêt d'Exception 2018-2023 « Forêt des volcans de Martinique »
Cérémonie du label,
Jeudi 4 juillet 2019, 11h30**

Monsieur le Préfet,

Madame la Vice-Présidente du Comité National d'Orientation Forêt d'Exception,

Monsieur l'adjoint au directeur général de l'Office National des Forêts

Mesdames, Messieurs les membres du Comité de pilotage,

Mesdames, Messieurs

L'apport de l'Outre-Mer à la richesse du patrimoine naturel français est inestimable. Ce sont 80% de sa biodiversité française, 10% des récifs coralliens du globe, un endémisme exceptionnel.

La préservation et la valorisation de cet apport sont fondamentales, car cette biodiversité est menacée par les activités anthropiques et les aléas climatiques.

J'ai, à ce propos, alerté la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, Mme Emmanuelle WARGON, lors de sa visite en Martinique le 24 juin dernier.

Sachez que de nombreux acteurs se sont mobilisés à côté de la CTM pour contenir les dégradations du milieu naturel.

Une de ces actions nous réunit ce jour : la labellisation des forêts territorialio-domaniales (FTD) de la Montagne Pelée et des Pitons du Carbet en Forêt d'Exception.

En effet, la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet représentent des réserves naturelles remarquables.

Du point de vue géologique et historique, la Montagne Pelée est la référence mondiale du volcanisme de type péléen,

Du point biologique, ces deux massifs présentant une grande diversité d'espèces, dont certaines sont rares ou endémiques. Ils constituent les châteaux d'eau de l'île.

Ces deux forêts font l'objet de nombreuses mesures de protection (classement en Réserve biologique intégrale, en parc naturel régional, etc.). Leur labellisation en Forêt d'Exception est devenue une réalité. La procédure d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO suit son cours.

S'y pratiquent notamment l'accueil du public sur de nombreux sites et

Ces deux forêts constituent le cœur du projet UNESCO qui a réuni 32 « *acteurs de la forêt* » motivés par une gouvernance partagée de ces massifs.

Il convient de noter l'implication de la CTM dans la procédure de labellisation :

- En effet, le **contrat de** projet 2018-2023 « Forêt d'Exception » pour la Forêt des volcans de Martinique a été signé le 29 octobre 2018, après l'approbation de la CTM, par délibération n°18-166-1 du 5 juin 2018.

Ce contrat retient 19 actions réparties en 4 enjeux principaux :

1. Un laboratoire à ciel ouvert,
2. Un espace de mémoire,
3. Un espace forestier à partager,
4. Une multifonctionnalité marquée.

- **Ce projet a été validé par le Comité National d'Orientation Forêt d'Exception en Janvier 2019.**

Aujourd'hui, nous procédons à la remise officielle de ce label.

Mettons tout en œuvre pour l'honorer.

Merci pour votre engagement,

Mèsi An Pil, Mèsi An Chay

Alfred MARIE-JEANNE

Président de la Collectivité Territoriale de Martinique